ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 82227

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les personnes ayant un handicap visuel majeur. Le port de lunettes ou de lentilles s'avère obligatoire et indispensable pour elles. Ces lunettes sont véritablement onéreuses et ne sont que très peu remboursées par les organismes de sécurité sociale. Aussi, il lui demande si ces lunettes pourraient être financées dans le cadre de prestation de compensation de handicap, afin qu'une véritable égalité soit assurée en matière optique.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82227
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7180
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)